

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BONNET, Maire

Etaient présents: Mrs BONNET MARTIN LEDOUX Mme ROCHETEAU Mrs HERVOCHON LEROY VIOT Mme MOUTON

Etaient Absents Mme BIAT (excusée) Mr HERBELIN Mr GERVAISE (excusé)

Mr LEDOUX a été élu secrétaire

Convocation: 11/10/2013

DECISION MODIFICATIVE BUDGET M14/2013 :

Les crédits ouverts pour les objets ci-après au budget 2013 ayant été insuffisants pour permettre le paiement des dépenses effectuées, le conseil décide de voter les crédits supplémentaires nécessaires :

Chap D 66 Art 66111: Intérêts réglés à l'échéance + 200.00 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur:

Chap D 011 Article 61522 : Bâtiments - 200.00 €

En vue de la régularisation Prêt ARSI 2003 comptabilisé par erreur à l'article 1323 au lieu de 16873 pour la somme de 25 146 €

Le conseil vote les crédits suivants au budget 2013

Chap D 13 Art 1323 : Subvention Département + 25 146.00 €

Chap R 16 Article 16873 : Autres emprunts + 25 146.00 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SEIPC :

Réécriture de la compétence optionnelle « Eclairage Public » du SEIPC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC), de procéder à une réécriture de sa compétence optionnelle « Eclairage Public », d'une part pour mettre en conformité la rédaction des statuts du Syndicat avec les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à la demande des services de la Préfecture, d'autre part pour clarifier les missions du Syndicat et de sa régie électrique en la matière et aider les communes dans l'exercice de cette compétence.

Il précise qu'un groupe de travail a été constitué à cet effet par le SEIPC : les travaux de ce groupe de travail ont été présentés lors du Comité Syndical du SEIPC de juin dernier, puis lors de quatre réunions d'informations organisées spécifiquement sur le sujet courant septembre, et enfin au Comité Syndical réuni le 02 octobre dernier. Le cadre général d'exercice de cette compétence réécrite, tel qu'il est envisagé, a également été envoyé à chacune des communes.

Il rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à la compétence optionnelle « Eclairage Public » du Syndicat, comme l'ensemble des communes membres du Syndicat.

Monsieur le Maire explique également qu'à l'occasion de cette réécriture de la compétence optionnelle « Eclairage Public », il a été proposé d'ajouter une compétence optionnelle « véhicules électriques ».

Par suite, Monsieur le Maire présente et commente en détail au conseil municipal la proposition de modification des statuts de SEIPC.

Il précise que le Comité Syndical du SEIPC du 02 octobre dernier a approuvé cette modification des statuts, et qu'en application des dispositions du CGCT, chaque commune membre du syndicat doit

MAIRIE DE BILLANCELLES - 28190

également se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SEIPC en date du 02 octobre 2013, approuvant la modification des statuts, et notifiée à la commune,

Après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Maire, et après délibération,

- Approuve la nouvelle rédaction des statuts du SEIPC, tels qu'ils sont joints à la présente délibération,
- Confirme l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle «Eclairage Public » du SEIPC, en application des dispositions statutaires nouvellement rédigées.

11 NOVEMBRE ET COLIS DE NOËL 2013/ ARBRE DE NOËL ET BRIC A BRAC VÊTEMENTS-JOUETS :

Le conseil fixe le programme du 11 novembre 2013.

Le repas sera animé à nouveau cette année par la chanteuse Sandrine Kohlmann de l'Association Chant'Espérance.

Un colis de Noël sera offert aux personnes qui ne pourront assister au repas des Anciens.

L'arbre de Noël est fixé au dimanche 15 décembre à 15 h.

Un bric à brac « Vêtements-Jouets » aura lieu le 16 novembre 2013 –salle Roger DAVID de 09 h à 18 h

FONDS DE PEREQUATION 2013 :

Le conseil Municipal sollicite une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissement effectuées au cours de l'année 2013.

Installation câble connexion internet école	901.20	1 077.84
Acquisition ordinateur mairie	1 588.71	1 900.10
Restauration calvaire	1 350.00	1 614.60
Menuiseries extérieures	1 326.00	1 419.46
Renforcement réseau eau potable Guimonvilliers	30 223.13	36 146.86

Ces travaux sont subventionnés à 20%par le SIREP (5 296 €) et 30%par la DETR (7 943 €) sur la base de 26 477.60 € de travaux HT

Acquisition Bien immeuble	42 172.40	42 172.40
----------------------------------	------------------	------------------

Une subvention FDAIC 2014 pour suppression de point noir est demandée (50% sur une dépense plafonnée à 40 000 €)

INDEMNITES 2013 :

Le conseil décide de verser à Paroisse Bonne Nouvelle de Courville s/ Eure, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 119.55 €uros – taux plafond 2011 (Circulaire du 25 janvier 2011)

La commune ne possédant pas de véhicule de transport, Mr le Maire indique que l'employée communale utilise son véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Le conseil décide donc de lui attribuer une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de 270 €uros qui sera réglée au chapitre D 011 Article 6251 du budget.

TARIFS COMMUNAUX 2014 :

Le conseil fixe les prix 2014 des concessions et taxes dans le cimetière communal

Concessions Trentenaires	177 €	Taxe Exhumation	81 €
Cinquantenaires	353 €	Urne	81 €
Perpétuelles	1 004 €	Jardin du souvenir	31 €
Columbarium/30 ans	608 €		
Taxes Inhumation	81 €		

MAIRIE DE BILLANCELLES - 28190

Le conseil fixe les tarifs 2014 de location de la salle Roger David

Tarifs	Commune	Hors commune
Salle	94.50 €	189 €
Cuisine	47 €	47 €
Vin d'honneur	27.50 €	55 €
Réunion	24 €	48 €
Supplément tables ovales	3 €/table	6 €/table
Ménage	19.50 €/h X 2	19.50 €/h X 2
Verres	0.10 €/u	0.10 €/u
Remplacement des verres cassés	1.50 €/pièce	1.50 €/pièce
Location 2 ^{ème} journée	½ tarif	½ tarif
Cautions	500 €	500 €
Acompte réservation	94 €	94 €

INVESTISSEMENTS 2014 :

- Acquisition bien immeuble (maison Mr Morancé) : Une dérogation a été demandée pour l'acquisition en 2013 avant l'arrêté d'attribution de la subvention FDAIC 2014.
- Travaux de renforcement eau potable Mandres

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Le secrétaire

Les Membres de l'Assemblée